

A la veille d'une rentrée qui s'annonce difficile et chaotique, le ministre Blanquer a fait des annonces sur son Grenelle et la prétendue revalorisation des personnels de l'Education nationale.

### **Les mesures salariales du Grenelle : du saupoudrage de primes mais pas d'augmentation générale des salaires**

Ces mesures s'inscrivent dans les choix politiques du gouvernement. En effet, cette année encore, la Ministre de la Transformation de la Fonction publique a répondu par une fin de non-recevoir à la demande unanime des organisations syndicales de revaloriser les grilles indiciaires.

C'est simple, depuis le début du quinquennat Macron, le point d'indice n'a pas bougé d'un pouce. Les fonctionnaires, depuis 2000, ont connu une perte sèche de plus de 20 % de leur pouvoir d'achat et, pour ceux partis en retraite, des pensions qui ont baissé en valeur absolue. C'est aussi, tous les ans, des fonctionnaires qui se retrouvent rémunérés en dessous du SMIC obligeant le versement de l'indemnité différentielle.

### **Une nouvelle prime d'attractivité en 2022 pour les seuls enseignants, Psyen et CPE**

Elle concerne les 9 premiers échelons (58 % des enseignants, Psyen, CPE titulaires et contractuels). Un maximum de 57 euros nets par mois pour les échelons 2 et 3 et un minimum de 28 euros nets pour les échelons 5 à 9. Les contractuels toucheront une prime de 27 euros par mois. Des montants ridiculement faibles en 2022, qui s'ajoutent aux quelques primes accordées en 2021, et qui excluent toujours une grande partie des personnels.

En outre, le ministre s'est félicité de la nouvelle grille pour les AESH. Il n'y a pas de quoi calmer la colère des AESH, qui sont maintenues sous le seuil de pauvreté, qui n'en peuvent plus de la précarité et de leurs conditions de travail dégradées, avec les PIAL et l'absence d'un statut protecteur.

Si la FNEC FP-FO a souligné des avancées, obtenues par la mobilisation, pour les personnels infirmiers et médecins, elle a dénoncé le montant de la revalorisation annoncée pour la filière administrative, qui ne concerne même pas les personnels ITRF des services déconcentrés, ni les personnels administratifs relevant de l'enseignement supérieur. Pire, tous les personnels ne seront pas concernés par cette augmentation puisque près de 30 % d'entre eux seront écartés. Des choix totalement arbitraires et une individualisation que nous rejetons.

Quant aux autres catégories de personnels, le ministre n'a pas donné de précision, à part un engagement oral du relèvement du taux de promotion à 11% pour les personnels de direction.

**Le Grenelle ne répond pas aux revendications d'augmentation générale des salaires. La FNEC FP-FO revendique l'augmentation du point d'indice à hauteur de 20%, et l'augmentation immédiate de 183€ indiciaire pour tous, comme les personnels hospitaliers.**

## Des contreparties inacceptables contre l'Ecole et le Statut

Le Grenelle est surtout utilisé par le Ministre pour s'en prendre au fonctionnement même de l'Ecole et des ses personnels en instaurant un « management » digne des entreprises privées : gestion des remplaçants du 1er degré confiée à une start-up privée en lieu et place de personnels administratifs sous statut, création d'un emploi fonctionnel de directeur d'école, fusion des corps d'inspection, lettre de mission pour créer des fonctions d'enseignants-inspecteurs, enseignants-chefs d'établissement, RH de proximité, pilotage par l'évaluation, renforcement de l'accompagnement PPCR, part variable en REP+ versée par établissement en fonction de la mise en œuvre des contre-réformes ministérielles, généralisation du profilage pour les postes d'encadrement administratif, accélération de la mise en place des services inter-académiques...

### La FNEC FP-FO revendique le retrait de ces mesures

De plus, ces remises en causes statutaires s'ajoutent à tous les dispositifs prévus à la rentrée : formation des stagiaires payés à 644 euros par mois pour les « alternants », nouvelle prime REP + selon le mérite supposé des agents, multiplication des heures supplémentaires y compris pour les agents à temps partiel....

Dans un contexte de poursuite des suppressions de postes et des contre-réformes, la FNEC FP-FO invite les personnels à prendre connaissance du communiqué interfédéral FNEC FP-FO-FSU-CGT-SUD : « *Pour un plan d'urgence dans l'éducation, pour les postes, les salaires, l'amélioration des conditions de travail, appel à se mobiliser dès la rentrée, à se mettre en grève le 23 septembre et à préparer la mobilisation interprofessionnelle* », qui indique notamment : « **Nos organisations appellent les personnels à se réunir dès les premiers jours de la rentrée, y compris avec les parents d'élèves, pour lister les revendications et organiser les mobilisations nécessaires.** »

Montreuil, le 27 août 2021